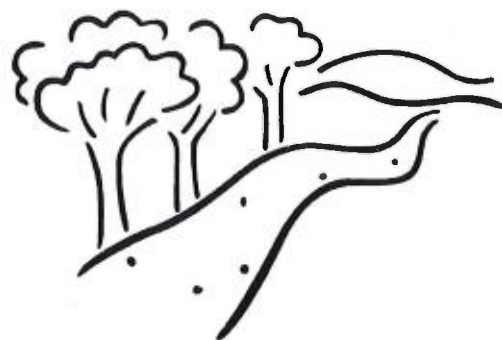


L'ECHO DU LIGNON



BULLETIN MUNICIPAL

DÉCEMBRE 2005 N° 9

SOMMAIRE

Mot du Maire	page 1
Comptes-Rendus des réunions du Conseil :	
* Réunion du 17 février 2005	pages 2, 3, 4
* Réunion du 31 mars 2005	pages 5, 6, 7 et 8
* Réunion du 18 avril 2005	pages 9 et 10
* Réunion du 18 juin 2005	pages 11, 12 et 13
* Réunion du 2 août 2005	pages 14 et 15
* Réunion du 18 octobre 2005	pages 16 et 17
BUDGET PRIMITIF DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	pages 18 et 19
BUDGET PRIMITIF RECETTES DE FONCTIONNEMENT	page 20
BP RECETTES-DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	page 21
BUDGET ASSAINISSEMENT 2004	page 22
ASSOCIATION CULTURELLE PONCINOISE	pages 23, 24 et 25
FANFARE	page 26
SOU DE L'ÉCOLE PUBLIQUE	pages 27 et 28
CLUB PÊCHE NATURE DE L'ASTRÉE	page 29
SAVEZ-VOUS QUE ?	pages 30 et 31
CALENDRIER DES MANIFESTATIONS	page 32, 33 et 34

Photos de couverture :

Vues des diverses activités du Sou de l'École Publique de PONCINS : Départ à la retraite de Jean-Pierre CHEBANCE Directeur de l'École, le Père Noël à l'École, le repas de Noël à la Salle communale.

LE MOT DU MAIRE

Alors qu'il était prévu pour l'automne, ce bulletin vous parvient au moment des fêtes de fin d'année. Il y a une explication à ce décalage.

Les bulletins d'information de la Communauté de communes de Feurs en Forez étaient distribués par une société de distribution de publicités diverses, avec la « pub » ordinaire. Or un certain nombre d'administrés nous ont fait savoir qu'ils ne connaissaient pas nos bulletins intercommunaux. Nous avons souhaité assurer la distribution nous-mêmes avec notre « Echo du Lignon ». A l'avenir l'Echo du Lignon paraîtra en juin et décembre de chaque année.

L'année 2005 aura été pour la commune de réaliser plusieurs « chantiers » d'importance :

- **Poursuite de l'étude du Plan Local d'Urbanisme (PLU),**
- **Réfection de la voirie de Vizézy et d'une partie du chemin des Périchons,**
- **Choix des entreprises pour les travaux de rénovation extérieure de l'église,**
- **Décision de réaliser un lotissement communal sur un terrain communal au Champ de Foire,**

En ayant une pensée particulière pour ceux qui nous ont quittés, je rappellerai le souvenir de notre doyenne Madame Eugénie Donjon décédée le 11 août dernier dans sa 102^{ème} année.

Par ailleurs, comme le rappelle une des photos de la page de couverture, Jean-Pierre Chebance, Directeur de l'École depuis de nombreuses années, a fait valoir ses droits à la retraite. Qu'il soit remercié pour tout ce qu'il a apporté aux élèves dont il a eu la charge durant toutes ces années !

A tous, je souhaite une bonne année 2006 !

Le Maire

Julien Duché

CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION ORDINAIRE du 17 février 2005

Le Conseil Municipal, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Julien DUCHÉ, Maire.
Mme Séverine BOUCHET, Mme Michelle DUILLON et Mme Marthe PERRAT étaient absentes.

Le Conseil Municipal :

1 ° **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès verbal de la réunion du 7 décembre 2004.

2° **DEBAT** sur les orientations budgétaires 2005, à savoir :

- Voirie (en attente de la subvention du Conseil Général)
- Eglise (1^{ère} tranche : clos et couvert)
- Assainissement (étude des travaux : choix du bureau)
- "Rattrapage" des Ordures Ménagères de 2004 : 4 129 €
- Augmentation des taux d'environ 2%.

3° **CRÉE**, par 11 pour et 1 abstention, le poste d'adjoint administratif et **SUPPRIME** le poste d'agent administratif qualifié.

Monsieur le Maire nomme Madame Chantal MERIGNEUX sur ce poste d'adjoint administratif.

4° **APPROUVE** les modifications des statuts de la Communauté de communes de Feurs en Forez concernant l'environnement et l'extension du réseau haut débit.

5° **DÉCIDE** la mise à l'enquête publique de la parcelle que la Commune veut vendre à Daniel FOYATIER.

6° **DÉCIDE**, par 1 voix pour 20 €, 8 voix pour 25 € et 3 abstentions d'allouer une prime de 25 € par agent et par prestation effectuée au cimetière.

7° **EST INFORMÉ** du recrutement de Madame Nuria CERQUEIRA sur le poste de CES, (ménage école, mairie et salles communales), à partir du 1^{er} mars 2005 et pour une durée de 12 mois.

8° **DONNE DÉLÉGATION**, à l'unanimité, à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant les marchés inférieurs à 4 000 €.

9° *APPROUVE*, à l'unanimité, différents devis, à savoir :

- Remplacement de 2 extincteurs et 1 complément de protection (buvette stade) pour un montant de 286,64 € H.T, entreprise **DESAUTEL** à SAINT ETIENNE.
- Entretien de la chaudière à gaz de la mairie pour un montant de 49 € H.T., entreprise **LACONDEMINE** à FEURS.
- Acquisition d'une ponceuse à bande pour un montant de 162 € H.T., quincaillerie **DUNIS** à FEURS,
- Acquisition d'un taille haie pour un montant de 290 € H.T., **FEURS MOTOCULTURE** à FEURS.

Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général dans le cadre des enveloppes cantonales de solidarité pour la ponceuse et le taille haie.

10° *APPROUVE*, à l'unanimité, la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité par le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de la Loire).

11° *EST INFORMÉ* :

- ☛ De la pétition pour la pose d'un miroir en bas de la VC2.
- ☛ De la participation au Service Départementale d'Incendie et de Secours (SDIS) : 15 215 € pour 2005.
- ☛ Du courrier de Maîtres M. GLEYZE et C FELLAY, notaires associés, demandant que la servitude de passage des canalisations d'eaux usées de la parcelle de M. Vernet sur la parcelle communale soit régularisée par un acte notarié.
- ☛ De différents courriers de la Préfecture et de la Sous-préfecture concernant l'aide financière pour un équipement informatique pour une connexion à Internet (dépense maximum 3 000 € financée à 60 %). Le Conseil Municipal décide de demander divers devis qui seront présentés à la prochaine réunion.
- ☛ D'une invitation à une réunion sur la loi de Finances 2005 : mardi 8 mars à 17 H 30 à Montbrison.
- ☛ Du virement de crédit pour verser la subvention à Virus Concept Car.
- ☛ De l'arrêté de la Dotation Générale de Décentralisation pour le PLU de 1 649 €.
- ☛ Des courriers de Céline BONFILS de FEURS et de Josette PLANCHE de ST ETIENNE LE MOLARD, recherchant un emploi.
- ☛ De la circulaire préfectorale concernant l'organisation d'épreuves sportives sur la voie publique ou dans des lieux non ouverts à la circulation et qui doivent être soumises à une autorisation administrative.
- ☛ Du courrier de Josiane Mathon-Poinat Sénatrice concernant l'ASIE du Sud-Est.
- ☛ Du courrier de la Préfecture concernant l'opération de nettoyage de printemps. Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et les Directions Régionales de l'Environnement ne soutiennent plus cette action, elle ne sera pas reconduite en 2005. Le Conseil Municipal décidera ultérieurement d'un nettoyage sur la commune.
- ☛ Du courrier de Monsieur le Maire de St Cyr les Vignes concernant le ramassage des ordures ménagères.

- ☛ Du courrier de Jean MEXIS de St Cyr les Vignes posant de nombreuses questions sur la Communauté de communes de FEURS EN FOREZ.
- ☛ Du courrier de Georges SUZAN conseiller régional concernant le devenir des services publics et plus particulièrement la poste.
- ☛ Du compte rendu de la réunion UFOLEP concernant l'organisation des Championnats Régionaux Cyclistes UFOLEP contre la montre le Dimanche 11 septembre à PONCINS.
- ☛ De la réunion APA : jeudi 3 mars à 17 H 30 à la S/Préfecture à Montbrison.
- ☛ Des vœux de Séverine BOUCHET.
- ☛ De la réception à l'occasion du 14ème Salon de la Mouche Artificielle le samedi 26 février 2005 à 18 H 30.
- ☛ De l'invitation du Club Pêche Nature de l'Astrée à sa soirée familiale le samedi 5 mars 2005.

12° PREND CONNAISSANCE des différents comptes rendus de travaux et de réunions.

PRÉSENTE ses condoléances à Monsieur Jean-Pierre CHEBANCE pour le décès de sa maman.

QUESTIONS DIVERSES

- Quelles suites ont été données à deux devis approuvés par le conseil municipal :
 - Mur mitoyen cure et Milles VACHERON (entreprise JACQUET),
 - crochets pour volets (entreprise JLR Menuiserie)
- Les TAGS sur les murs du bâtiment du Lignon seront nettoyés au printemps.
- Voir avec Monsieur Jean-Luc RICHARD le problème des artéριοles du Canal du Forez qui ont été bouchées.
- Une porte des WC de la cour de l'école est cassée. La suppression de ces WC est à étudier.
- Revoir les horaires des vins d'honneur et réceptions.
- Prévoir les médailles de la Famille Française pour Madame Marie-Thérèse MOLLON et pour Madame Isabelle CHRISTOPHE.

Pour extrait certifié conforme
A PONCINS, le 18 février 2005

Le Maire

J. Duché

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Julien Duché, Maire. Madame BOUCHET Séverine, Madame Marthe PERRAT, Monsieur BRUNON Michel étaient absents.

Le Conseil Municipal :

1° *ETUDIE et APPROUVE*, à l'unanimité, le compte administratif 2004 de la commune, à savoir :

Recettes de fonctionnement	398 704.38 €	
Dépenses de fonctionnement	320 700.74 €	
Excédent	78 003.64 €	
Résultat de clôture	+ 110 520,28 €	
Recettes d'investissement	87 711.37 €	
Dépenses d'investissement	73 717.71 €	
Excédent	13 993.66 €	
Résultat de clôture	- 39 732.51 €	

Le compte administratif 2004 fait apparaître un excédent de 70 787.77 €.

2° *ETUDIE et APPROUVE*, à l'unanimité, le compte administratif assainissement 2004, à savoir :

Recettes d'exploitation	20 933.50 €	
Dépenses d'exploitation	12 454.49 €	
Excédent	8 479.01 €	
Résultat de clôture		+ 13 100.29 €
Recettes d'investissement	8 137.00 €	
Dépenses d'investissement	9 926.39 €	
Déficit	1 789.39 €	
Résultat de clôture		+ 10 937.38 €

Le compte administratif 2004 fait apparaître un excédent de 24 037.67 €.

3° APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion du budget principal 2004 et du budget assainissement 2004, établi par Monsieur PACAUD, Percepteur.

4° DECIDE, à l'unanimité, d'affecter la somme de 39 732.51 € en recette investissement (compte 1068) et la somme de 70 787.77 € en recette de fonctionnement (compte 002) pour le budget communal.

5° DECIDE, à l'unanimité, d'affecter la somme de 13 100.29 € en recette de fonctionnement (compte 002) et la somme de 10 937.38 € en recette investissement (compte 001) pour le budget assainissement.

6° DECIDE, par 9 oui, 1 non et 2 abstentions, d'augmenter de 2 % les taux de la taxe d'habitation, de la taxe du foncier bâti et de la taxe professionnelle et de la taxe du foncier non bâti :

- taxe d'habitation 7.94 % au lieu de 7.78 %
- foncier bâti 10.71% au lieu de 10.50 %
- Foncier non bâti 34.82 % au lieu de 34.14 %
- Taxe professionnelle 13.84 % au lieu de 13.57 %

DESIGNATION DES TAUX	TAUX	BASE	PRODUIT
Taxe d'habitation	7.94	858 000	68 125
Foncier bâti	10.71	487 700	52 233
Foncier non bâti	34.82	83 300	29 005
Taxe professionnelle	13.84	271 600	37 589
		TOTAL	186 952

7° ETUDIE les demandes de subventions et **VOTE** celles accordées aux sociétés locales et diverses organisations :

ADAPEI	110 €
ADMR Pays d'Urfé	50 €
Amicale Boule	150 €
Amicale Classe 64	15 €
Association Forézienne des Accordéonistes	20 €
Association Culturelle Poncinoise (ACP)	150 €
Association des Paralysés de France	50 €
Autisme Forez	50 €
Bibliothèque Centrale de Prêt	30 €
CFA BTP	45 €
CFA Les Mouliniers	30 €
Club Handisport	80 €
Club Pêche Nature de l'Astrée	150 €
Comité de la Foire	150 €
Comité des Fêtes	150 €